

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 MAI 2023**  
à 19 H 00

**Présents** : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain – adjoints, Mmes CARTIER Catherine, LIMBARDET Anne, MM BATAILLARD Yves, BON Fabrice, GAUTHIER Ludovic, RENARD Jean-Marc, RUBACHA Laurent

**Absents excusés** : M. PRIN Alexandre pouvoir à Mme PRIN Corinne, M. POCHERON Jérôme pouvoir à Mme BERGER Bernadette, Mme MELSION Clarisse.

**Secrétaire de séance** : M. FERREUX Sylvain

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 4 avril 2023.  
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Changement horaires éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

**ORDRE DU JOUR** :

- *Décision modificative budgétaire n° 1 – révision crédits chapitre 042 amortissements*
- *Locataire appartement 2B rue de Bessey*
- *Réfèrent déontologue de l'élu local : adhésion à la mission d'assistance et de conseil du CDG21*
- *Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : conseiller municipal délégué*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

**1 – Décision modificative budgétaire n° 1 – révision crédits chapitre 042 amortissements**

Afin de pouvoir mandater les amortissements 2023, il est nécessaire d'augmenter de 100 € les crédits ouverts au chapitre 042.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire suivante :

D011 – Charges à caractère général	100.00 €	
D042 – Opérations ordre transf. entre sections		100.00 €
R10 – Dotations, fonds divers et réserves	100.00 €	
R040 – Opérations ordre transf. entre sections		100.00 €

## **2 – Locataire appartement 2B rue de Bessey**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Marie-Christine GAMBIER est la nouvelle locataire du logement situé au 2B rue de Bessey en remplacement de M. MICHAUD Fabrice.

Mme GAMBIER présente tous les critères nécessaires pour l'obtention du logement. Un bail de trente six mois a été signé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 (loi 94624 du 21/07/1994) pour un loyer mensuel de 530 €, chauffage compris, révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2023. Un garant a été demandé. Au montant du loyer s'ajoutera un acompte sur charges de 15 € mensuel.

Monsieur le Maire indique que ce logement a fait l'objet d'une rénovation totale : peintures - papiers murs et plafonds, sols, WC, VMC, certains robinets, meuble cuisine, etc. pour un montant d'environ 2 500 €.

Ces travaux ont été réalisés par notre agent communal, Bernard PUSSET. Le conseil municipal le remercie pour la qualité du travail accompli.

Au vu du montant des travaux, le loyer mensuel a donc été augmenté de 30 € par rapport au montant que réglait M. MICHAUD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de louer le logement 2B rue de Bessey à Mme Marie-Christine GAMBIER et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents y afférents.

## **3 – Référent déontologue de l' élu local : adhésion à la mission d'assistance et de conseil du CDG21**

La loi dite « 3DS » du 21 février 2012 et l'un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 07/12/2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 01/06/2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ». Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité.

Le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier cette mission au CDG21,
- Précise que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- Fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- Fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- Adopte la charte de l' élu local telle que définie en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

#### **4 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : conseiller municipal délégué**

Il existe dans chaque commune une commission de contrôle des listes électorales. Les membres sont désignés par un arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans. La dernière nomination des membres datant de 2020, il faut donc procéder cette année au renouvellement de cette commission et ce, avant le 16 juin 2023.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal : Clarisse MELSION
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Jean-Pierre TISSIER
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Chantal LACROIX

Aucun des membres actuels ne souhaitant se désister, cette commission est donc renouvelée à l'identique.

#### **5 – Changement horaires éclairage public**

Arrivant en période estivale et afin de permettre aux habitants de profiter des extérieurs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les horaires de l'éclairage à compter du 01/06/2023 comme suit :

- de 05 h 00 à 06 h 00 et de 21 h 30 à 23 h 00

et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision par arrêté municipal.

#### **6 – Informations du maire :**

- Monsieur le Maire informe qu'un groupe de voyageurs d'environ 150 caravanes et véhicules mobiles stationneront sur le territoire de la plaine Dijonnaise entre le 11 et le 25 juin 2023 et que la communauté de communes peut, en cas de besoin, proposer les services d'un médiateur par l'intermédiaire de la société « Hacienda », gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- La communauté de communes a proposé d'adhérer à un groupement de commandes pour :
  - o Lot 1 : vérification annuelle des extincteurs et remplacement des petites pièces défectueuses
  - o Lot 2 : vérification des autres équipements incendie (alarme, système de désenfumage et SAV)
  - o Lot 3 : fourniture et pose d'extincteurs, de plans d'évacuation et d'interventionLe conseil municipal souhaite adhérer à l'ensemble des lots.
- Monsieur le Maire indique qu'il a donné un avis favorable à l'UNC (Union Nationale des Combattants) concernant la mise en place d'un comité d'entente pour toutes les associations patriotiques.
- Rappel à l'ordre à l'entreprise Fèvre Viellard concernant le contrat qui stipule un semis de regarnissage du terrain de foot à l'aide d'un scarificateur-régénérateur + semoir et roulage. Le nécessaire sera fait en fin de saison.

- Monsieur le Maire informe que sa plainte déposée le 26/10/2022 à l'encontre d'un administré de la commune pour usurpation de titre, diplôme ou qualité, a été classée sans suite. Néanmoins, le Procureur de la République a ordonné la notification d'un rappel solennel à l'auteur des faits lui précisant que son comportement constitue une infraction punie par la loi.
- Un courrier a été envoyé à Monsieur le Président du Conseil Départemental, pour avis, afin instaurer une zone 30 sur toute la place d'Izeure.
- Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Comité Syndical du SICECO du 7 avril 2023. Celui-ci, ainsi que les annexes, sont disponibles en mairie.
- Le tirage au sort des jurés d'assises composant la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'ensemble des communes du canton de moins de 1300 habitants aura lieu le jeudi 25 mai 2023 à Genlis.

## 7 – Questions diverses :

Il est procédé à un tour de table.

- Bernadette BERGER : Les jeunes du CMJ se sont réunis pour construire une boîte à idées. Cette dernière est en peinture. Reste à décider de son emplacement qui sera probablement vers la boîte à livres. Elle permettra aux habitants qui le souhaitent de venir déposer des idées pour la municipalité.

JUST QUEEN : le distributeur de pizzas et boissons est en cours d'installation. Sa mise en service aura lieu très prochainement. L'information sera relayée via nos canaux de communications habituels.

- Martial PARIZOT : L'équipe de bénévoles de la bibliothèque souhaite savoir pourquoi celle-ci n'apparaît pas sur le site internet de la mairie alors qu'elle est municipale. Sylvain FERREUX fera le point avec Ludovic GAUTHIER et la secrétaire de mairie à ce sujet.

Distributeur bancaire : une habitante demande à la municipalité l'installation d'un DAB. Une réponse sera apportée à cette personne sachant qu'il est difficile d'installer ce type de matériel dans une petite commune comme la nôtre qui ne dispose pas de zone adéquate.

- Yves BATAILLARD explique au conseil que les horaires de l'éclairage public ne sont plus en adéquation avec le lever et le coucher de soleil, est décidé de modifier les horaires d'éclairage public en gardant en tête les économies d'énergies (voir point 5).

Il demande également quand pourront être rebouchés les différents trous rue aux Sœurs, très dégradée depuis la grande inondation. Monsieur le Maire explique que nous venons de finir de payer cette rue et qu'il faut déjà réparer les dégâts. Pour info le goudron est facturé environ 15 € les 100 kilos et sera retiré selon les besoins sachant que nous ne pouvons pas le stocker. L'achat est prévu pour 300 kilos.

- Jean Marc RENARD rapporte à l'équipe municipale qu'un habitant s'est plaint à lui du bruit des canons dans les champs. Monsieur le Maire informera les agriculteurs utilisateurs de ces engins sonores. M. FERREUX ramène cette compétence à la gendarmerie.

M. RENARD rapporte également le bruit des coqs qui sont nombreux dans un quartier du village et que ces nuisances sont quotidiennes. Monsieur le Maire n'ira pas sur ce terrain, et explique qu'en vivant à la campagne ces nuisances font partie du paysage. Il invite les plaignants à rencontrer le voisin propriétaire de coqs concerné.

Dans le même temps, les chats qui déambulent et font leurs besoins un peu partout refont polémique. Nous informerons via nos canaux habituels de ces plaintes.

Enfin la question du panneau rue aux sœurs est toujours en attente. Nous y reviendrons lors d'une prochaine séance.

- Fabrice BON donne lecture des 53 mesures pour l'eau dont le document est disponible en mairie.

Le rapport sur la qualité de l'eau diffusé par la SAUR sera remis à chaque habitant avec sa facture d'eau par courrier ou via le site internet de la SAUR.

City stade : toutes les subventions sont accordées. Nous félicitons le travail accompli. Les travaux pourraient démarrer fin septembre.

Les prises de mesures définitives auront lieu courant mai- juin.

M. BATAILLARD rappelle qu'il s'agit de l'ancienne décharge du village, qu'il faudra être vigilant lors du décaissement.

M. FERREUX rappelle l'importance d'informer et de consulter les agriculteurs utilisateurs du chemin blanc de l'association foncière qui longe le projet du city stade dans un souci de cohésion.

Mme CARTIER fait savoir son mécontentement que le projet s'installe à côté du stade de foot. Effectivement, elle justifie les débordements lors de soirées festives organisées par le club de foot et craint que les habitants jouxtant le projet ne subissent encore des nuisances.

Monsieur le Maire entend bien, cependant il explique que la commune a fait ce choix du terrain bien en amont du projet, que de nombreuses mesures ont été prises pour réduire les nuisances liées au foot et son environnement. Enfin M. BON rappelle que le lieu du projet a été voté en conseil.

La réunion de réévaluation des devis en lien avec l'inflation et le cours des matériaux aura lieu le mardi 30 mai au matin en mairie avec Mme PRIN en charge des finances.

- Catherine CARTIER : informe qu'une bouche d'égout est déplacée vers le stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.